

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 3 octobre 2011 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Colette Gagnon, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Diane Kirouac, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.
La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

2011-137 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que l'ordre du jour du 3 octobre 2011 soit adopté, mais que le point 5 soit devancé au point 2. Et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-138 Dépôt de la pétition du Comité d'orientation pastorale

M. Louise Bergeron vient déposer, au nom du Comité d'orientation pastorale, une pétition de 242 noms afin de demander l'implantation d'un parc pour les domaines ainsi qu'une piste cyclable et pédestre reliant les domaines et le village.

2011-139 Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2011

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que le procès-verbal des réunions du conseil du 12 septembre 2011 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-140 Approbation des comptes pour la période du 12 septembre au 3 octobre 2011

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une

copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Registre des chèques # 3030 à 3073

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 3 octobre 2011

Suzanne Crête,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-141 Adoption du règlement d'amendement au zonage

Sur proposition de Mme Diane Kirouac, conseillère, appuyée à **l'unanimité des conseillers**, le règlement d'amendement au zonage portant le n°2011-06 intitulé « Règlement n°2011-06 amendant le règlement de zonage n°2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 3 OCTOBRE 2011.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-142 Adoption du règlement d'amendement au plan d'urbanisme

Sur proposition de Mme Colette Gagnon, conseillère, appuyée à **l'unanimité des conseillers**, le règlement intitulé « Règlement n°2011-05 amendant le plan d'urbanisme n°2007-07 de la Municipalité de Saint-Albert », est adopté.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, CE 3 OCTOBRE 2011.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2011-143 Dépôt de la politique familiale

Après compte-rendu de la démarche de la politique familiale de la Municipalité de Saint-Albert par M. Alain St-Pierre, maire.

Proposé par Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte le dépôt de la politique familiale, tel que rédigé et qu'une copie soit transmise par la poste à chaque résidence albertaine.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-144 Nomination des représentants de l'OMH

Attendu que l'Office municipal d'habitation (OMH) de St-Albert doit avoir trois représentants de la Municipalité de St-Albert pour siéger à son conseil d'administration;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert nomme Mesdames Mme Diane Kirouac, Colette Gagnon ainsi que Mme Roséanne Dallaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-145 Soumission pour un système de traitement d'eau pour le puits alimentant le Pavillon Général Maurice Baril

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert doit procéder à des analyses d'eau potable pour le Pavillon du Général Maurice Baril à toutes les deux (2) semaines pour se conformer aux exigences du Ministère du développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP);

Attendu que les analyses d'eau, cet été, ont révélé fréquemment la présence de colonies atypiques, et ce malgré des traitements récurrents au chlore;

Attendu que la non-conformité de l'eau potable de la salle du Pavillon a obligé la Municipalité à fournir de grande quantité d'eau embouteillée aux gens qui ont loué le Pavillon durant l'été;

Attendu qu'à l'été 2010, le MDDEP avait déjà exigé à la Municipalité de faire des corrections sur le puits, et que malgré ces dernières réalisées, l'eau demeure impropre à la consommation ;

Attendu que la Salle du Pavillon est le lieu de rassemblement de la population en cas de mesures d'urgence touchant la localité et que par conséquent, la sécurité des citoyens est mise en cause;

Attendu que la Municipalité a demandé des soumissions pour l'installation d'un système de traitement d'eau à ultraviolets pour éliminer le problème, et que voici les résultats :

Équipements	Bois-Francis	Victo
SPV-950 UV NSF certifié	1 925.00 \$	2 302.00 \$
Contrôle	94.95 \$	149.95 \$
Fil pour valve et accessoires	520.74 \$	130.87 \$
Cartouche	35.95 \$	0.00 \$
Installation	180.00 \$	180.00 \$
TOTAL	2 756.64 \$	2 762.82 \$

Entretien annuel 1ère année	Bois-Francis	Victo
Lampe	140.00 \$	gratuit, et 159\$ lors de la 2e année
Main-d'œuvre	60\$/heure	gratuit et 50\$/heure après la 1ère année
Nombre de visite par an	1	2

Garantie	Bois-Francis	Victo
Cylindre	7 ans	7 ans
Manchon et moniteur	5 ans	5 ans
Sur le reste de l'équipement	1 an	1 an

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert accepte la soumission de Traitement d'eau Victo puisque le prix du système à l'installation est plus cher d'environ 6\$, mais que le coût inclus le changement et la pose d'une lampe UV sans frais la première année. De plus, le taux horaire est moins dispendieux chez Traitement d'eau Victo.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-146 Demande de dérogation mineure pour le 64, 2^e Avenue Ouest-David Guillemette

Attendu que M. David Guillemette résident au 64, 2^e Avenue Ouest désire vendre sa propriété et que sa maison construite en 1976 a une marge de recul de 0.3 mètres alors que le règlement de zonage 2007-08 actuel exige 3 mètres;

Attendu que la maison de M. David Guillemette bénéficie d'un droit acquis pour reconstruire sa propriété aux mêmes endroits advenant un incendie, si les fondations sont intactes et qu'une attestation signée par un ingénieur le confirme;

Attendu que le 14 juin dernier, la Municipalité de St-Albert a fait parvenir à M. Guillemette une lettre lui expliquant que le conseil était disposé à lui faire octroyer une dérogation mineure sur la marge de recul à 0.3 mètres;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte la demande de dérogation mineure de M. Guillemette puisque malgré cette dérogation mineure, la propriété est protégée par un droit acquis.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-147 Demande d'étude de sécurité au MTQ pour un trajet de piste cyclable sur la rue Principale

Attendu que la population dans les domaines se compose principalement de jeunes familles;

Attendu que la Municipalité de St-Albert dans sa politique familiale s'est engagée à augmenter les infrastructures récréatives afin de répondre aux besoins des familles;

Attendu que la Municipalité de St-Albert ne possède pas de piste cyclable reliant le village aux domaines;

Attendu que la Municipalité désire implanter une partie de la piste cyclable sur la rue Principale;

Attendu qu'une portion de la rue Principale est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert demande au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'effectuer une étude de sécurité sur la rue Principale pour l'aménagement d'une piste cyclable, sur l'un des accotements de la chaussée en déplaçant les lignes peintes sur la chaussée, afin de relier le village aux domaines.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-148 Vente pour taxes par la MRC d'Arthabaska à l'automne

Attendu que certains contribuables, malgré de nombreux avis de retards de paiement envoyés par la Municipalité dans les dernières années, ne payent toujours pas leurs comptes de taxes municipales;

Attendu que la Municipalité ne peut recouvrir que trois (3) années de taxes d'arriérés;

Attendu que la Municipalité peut décider après de nombreuses tentatives de recouvrement de vendre les dites propriétés en ventes pour taxes par l'entremise de sa MRC;

Attendu qu'avant de procéder à une vente pour taxes cet automne, la Municipalité doit faire parvenir un dernier avis de recouvrement par courrier recommandé à ces citoyens;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire parvenir une lettre par courrier recommandé à ces citoyens leur indiquant que s'ils ne payent pas leurs dûs dans le délai

prescrit, la Municipalité de St-Albert mettra leur propriété en ventes pour taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-149 Virée de chemin d'hiver –114 rue Des Plaines – Dany Ouellet

Attendu qu'une servitude de passage notariée, datant du 26 septembre 2005, a été octroyée à la Municipalité sur le lot 855-30 appartenant à l'époque à M. Alain Lacharité;

Attendu que le 8 octobre 2008, la Municipalité a accepté de déplacer la servitude entre les lots 855-32 et 855-31 à la demande du propriétaire M. Jimmy Lacharité par voie de résolution no.2008-162 afin que ce dernier puisse vendre ces deux terrains vacants;

Attendu que les deux terrains vacants ont été achetés dernièrement par M. Dany Ouellet et que ce dernier est en train de se bâtir une maison sur ces terrains;

Attendu que M. Ouellet demande à la Municipalité d'aménager la virée de chemin entre les lots 855-32 et 855-31, mais aux frais de la Municipalité puisque celle-ci sera utilisée par la Municipalité;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert aménage et entretienne, cette année, et dans le futur cette virée de chemin entre les lots 855-32 et 855-31.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-150 Avis de motion est donné par Mme Diane Kirouac, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 2011-09 ayant pour objet d'instaurer un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux afin de répondre à l'obligation de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) avant le 2 décembre 2011.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2011-151 Dérogation mineure pour un garage – M. Jean-François Marcoux

Attendu que M. Jean-François Marcoux a acheté un terrain appartenant à M. Gilbert Roy dans le Rang 8 sur le lot 783;

Attendu que M. Marcoux désire y bâtir une maison ainsi qu'un garage;

Attendu que le garage que M. Marcoux désire bâtir aurait une superficie de 148 mètres carrés afin d'y entreposer sa machinerie, alors que le

règlement de zonage 2007-08 stipule une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un bâtiment accessoire;

Attendu que ce même règlement de zonage stipule également que deux (2) bâtiments accessoires de 100 mètres carrés peuvent être construits;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte la demande de dérogation mineure de M. Marcoux afin de lui permettre de se bâtir un bâtiment accessoire de 148 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-152 Ramonage des cheminées pour 2012

Attendu que depuis plusieurs années, M. Jean-Claude Gagné de Plessisville obtient le contrat de ramonage des cheminées de St-Albert à la suite d'appels de soumissions;

Attendu que M. Gagné, ramoneur, n'est pas certifié APC et que cette certification est obligatoire dans le schéma de couverture de risques en vigueur de la MRC d'Arthabaska;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions à des ramoneurs certifiés APC de la région dans le but d'octroyer le contrat de ramonage de cheminées pour 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-153 Dépôt des indicateurs de gestion 2010

Que les indicateurs de gestion 2010 de la Municipalité sont déposés, et que ces indicateurs ont été transmis au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

2011-154 Demande d'autorisation de traverse de chemin public du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et Ardad de Drummondville pour la saison 2011-2012

Attendu que le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis et le club Ardad de Drummondville ont fait parvenir à la Municipalité de St-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemin public comme par les années passées sur les rues suivantes : Rang 6, Rang 9 et le Rang 10 en face de la Ferme Aiassa;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert accepte de renouveler les ententes d'autorisation de traverse de chemin avec les clubs de motoneiges Alléghanish des Bois-Francis et Ardad de Drummondville pour la saison 2011-2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-155 Achat de trousse de premiers soins pour la Municipalité de St-Albert

Attendu que la Municipalité de St-Albert est dans l'obligation d'avoir un employé présent sur chaque quart de travail possédant un cours de secourisme cardio-respiratoire/ DEA délivré par la CSST valide;

Attendu que le cours de secourisme donné par l'entreprise Action Secours de Sherbrooke et est entièrement payé par la CSST;

Attendu que Mme Marie-Christine Gilbert, adjointe à la direction, a suivi ce cours les 27 & 28 septembre dernier à l'Hôtel Le Victorin;

Attendu qu'à la suite de ce cours, la Municipalité constate qu'elle n'est pas conforme à la législation dans le matériel de premiers soins nécessaires dans un établissement public;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert fasse l'achat de deux (2) troussees Para-Med (coffre en plastique) au coût de 150\$ chacune pour les mettre dans la Salle du Pavillon du Général Maurice Baril et au bureau municipal.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-156 Traverse de piétons sur la rue Principale

Attendu que l'asphaltage de la rue Principale à été refait cet été par le Ministère des Transports du Québec (MTQ);

Attendu qu'avant les travaux d'asphaltage, une traverse de piétons était présente entre l'épicerie Lacharité et le Resto-Bar Le St-Albert 2009 pour assurer la sécurité des citoyens, et surtout les élèves de l'école locale qui désirent aller à l'épicerie;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la Municipalité de St-Albert demande au MTQ de repeindre la traverse de piétons entre l'épicerie Lacharité et le Resto-Bar Le St-Albert 2009, telle qu'elle était présente avant les travaux d'asphaltage.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-157 Agrandissement du rayon de l'entrée du Rang 6 par la Route de Warwick

Attendu que la Route de Warwick est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec;

Attendu que le Rang 6 est sous la juridiction de la Municipalité de St-Albert;

Attendu que la limite de vitesse sur la Route de Warwick est de 90 km/h et que par conséquent les automobilistes roulant sur cette route pour entrer dans le Rang 6 doivent ralentir beaucoup;

Attendu que la sécurité des automobilistes est mise en cause;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la Municipalité de St-Albert demande au MTQ d'agrandir le rayon de l'entrée du Rang 6 par la Route de Warwick afin d'assurer la sécurité des automobilistes circulant sur ces routes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2011-158 Levée de la séance du 3 octobre 2011

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que la séance du 3 octobre 2011 soit levée à 20h46.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
directrice générale et
secrétaire-trésorière